

## LA SÉCURITÉ AUTOUR DU BARRAGE DE LA RANCE

Un arrêté préfectoral maritime du 30 mars 2016 a institué une « Zone interdite » à la navigation, à la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques. Elle est délimitée de part et d'autre du barrage par des balisses rouges

EDF rappelle à tous les usagers de la Rance (public, pêcheurs, plaisanciers...) d'observer la plus grande vigilance du fait des forts courants et de respecter, pour leur sécurité, les panneaux de signalisation.

Il est impératif de ne jamais pénétrer dans la « Zone interdite » située de part et d'autre de l'usine, votre sécurité en dépend.

A T T E N T I O N
aux MOUVEMENTS D'EAU dans l'ESTUAIRE de la RANCE
en raison du FONCTIONNEMENT des GROUPES et des VANNES
PAS D'IMPRUDENCE



- DÉLIMITATION ZONE INTERDITE à la navigation, la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques par arrêté préfectoral
- DÉLIMITATION ZONE INTERDITE à la baignade par arrêté municipal



IL EST INTERDIT
DE PÊCHER À TRAVERS
LES GRILLES
DES GROUPES PAR
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 12 AVRIL 2005.



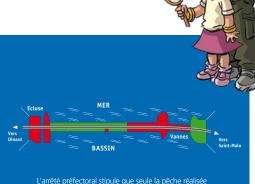
#### **COMMENT LIRE LES MÂTS DE SIGNALISATION?**

Prendre en compte les 2 cônes en haut du mât :

Cônes orientés vers le bas sur au moins un des mâts : l'estuaire se vide.

 Cônes orientés vers le haut sur au moins un des mâts : l'estuaire se remplit.

 Absence de cônes en hauteur sur les 2 mâts : usine arrêtée et vannes fermées.



L'arrêté préfectoral stipule que seule la pêche réalisée à partir d'une ligne tenue à la main est autorisée.





Pêche interdite

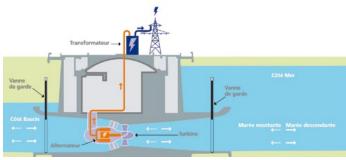


# L'USINE MARÉMOTRICE DE LA RANCE

### LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE MARÉMOTRICE

Chaque jour, la mer monte et descend deux fois. Cette variation du niveau de la mer est exploitée pour produire de l'électricité. L'usine marémotrice de la Rance dispose de turbines et alternateurs capables de fonctionner dans les deux sens, à marées montantes et descendantes.





### L'ensemble de l'aménagement, d'une longueur totale de 750 m, comprend:

- Une écluse rétablissant la navigation entre le bassin et la mer, de 65 m de long et 13 m de large, permettant le passage d'environ 20000 bateaux par an,
- Une route à grande circulation reliant Dinard à Saint-Malo avec, en moyenne, 30 000 véhicules par jour qui empruntent cet axe routier et jusqu'à 60 000 en été,
- Une usine de 390 m de long et 33 m de large abritant 24 groupes du type « bulbe » de 10 MW chacun,
- Un barrage mobile de 115 m de long, équipé de 6 vannes, d'une hauteur de levée de 10 m et d'une largeur de 15 m;
- Un bassin côté amont capable de retenir 184000000 m³ d'eau.

Venez découvrir l'usine marémotrice de la Rance, son fonctionnement, son histoire et son environnement au travers de son espace découverte.

Visite libre, gratuite, commentée sur réservation. Accès aux personnes à mobilité réduite.

Usine marémotrice de la Rance 35780 LA RICHARDAIS (entre Dinard et Saint-Malo)
Tél.: 02 99 16 37 14 Site web: www.edf.fr/la-rance | espace-découverte-rance@edf.fr/